



## **Obligations des JSP :**

Les JSP devront disposer de leur propre matériel (EPI ou d'écriture). Aucun prêt ne pourra être accepté.

Le serrage de mains ou les embrassades entre JSP et/ou entre JSP et formateur est strictement interdit.

Les JSP doivent se présenter en uniforme complet le samedi matin. Le reste de leur affaire et EPI doivent être présent dans le sac. Aucun changement sur place ne sera autorisé. Ils devront également se présenter changé et en tenu de sport le mercredi après midi.

A leur arrivé les JSP seront pris en charge par les formateur devant la tour d'exercice. Suivant la météo, l'appel sera réalisé soit devant le portail arrière soit à l'intérieur suivant les instructions des formateurs

### *~ Port du masque obligatoire.*

Les JSP devront se présenter aux formation et aux séances de sport avec un masque qui devra être porté en permanence dans l'enceinte de la caserne et de la cour. **Attention, la section ne fournis pas les masques.**

### *~ Lavage des mains régulier*

Les JSP seront formés au lavage des mains. Cela consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes avec séchage soigneux avec une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Si aucun point d'eau n'est disponible, l'utilisation d'une solution hydro alcoolique sera envisagée. Le lavage des mains doit être réalisé à minima :

- ~ A l'arrivée aux formations ou séances de sport en suivant les consignes des formateurs
- ~ Avant de rentré en salle
- ~ Après les pauses
- ~ Avant et après être aller au toilette
- ~ Apres s'être mouché, avoir toussé ou avoir éternué
- ~ Avant de sortir de la caserne

### *~ Déplacement encadrés*

Les déplacements des JSP dans les locaux devront être limités au strict nécessaire afin d'éviter le brassage des personnes. Ils seront organisés et encadrés par un formateur. Les JSP devrons avisé le formateur pour tout déplacement.

### *~ Nettoyage et désinfection du matériel*

Les JSP devront participer au nettoyage et désinfection des locaux et équipements qu'ils soient individuels ou collectifs suivant les consignes du formateur.

## **Obligation des parents :**

Les parents s'engagent sur l'honneur à déclarer toute situation survenu hors des activités JSP et qui pourrai laisser penser que l'enfant risque d'être un cas COVID19 avéré ou un cas contact.



**Les responsables légaux s'engagent à ne pas amener leurs enfants à l'activité JSP en cas d'apparition de symptômes (liste ci-dessous) chez le Jeune ou dans sa famille. Il y va de même pour l'encadrement.**

- douleur dans la poitrine
- essoufflement anormal
- palpitations
- variation anormale de la fréquence cardiaque au repos ou à l'effort
- température supérieure ou égale à 38° au repos à distance de l'activité
- reprise ou apparition d'une toux sèche
- perte brutale du goût et/ou de l'odorat
- fatigue anormale

### **Conduite à tenir en cas d'apparition des symptômes en cours d'activité JSP**

:

- Isoler immédiatement le JSP avec un masque à l'extérieur ou dans un local permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale ;
- Respecter impératif des gestes barrières ;
- En cas de doute, contacter le SSSM ;
- Contacter sans délai les responsables légaux afin qu'ils viennent chercher le JSP en respectant les gestes barrières ;
- Faire rappeler par l'animateur, la procédure à suivre par les responsables légaux à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage le cas échéant ;
- Nettoyer de façon approfondie la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures ;
- Informer l'UDSP/ADJSP et le SDIS (SSSM) ;

#### **En cas de test positif**

- Informer l'UDSP/ADJSP et le SDIS (SSSM) ;
- Nettoyer minutieusement et désinfecter les locaux occupés et objets potentiellement touchés par le jeune dans les 48 heures qui précèdent son isolement. (Voir procédures du SDIS) ;
- Informer les personnels, JSP et parents ayant pu rentrer en contact avec le JSP malade ;

### **Obligations des formateurs :**

Les formateurs seront responsables de l'application et du respect du présent protocole. Les formateurs devront également appliquer la conduite à tenir en cas d'apparition des symptômes en cours d'activités qu'il s'agisse d'un JSP ou d'un formateur

Veillez apposer la mention : "lu et approuvé", dater et signer ci-dessous

Le JSP

Le président  
BRUNET Julien

Les parents